



ENVIRONNEMENT | AGRICULTURE | FILIÈRES ALIMENTAIRES | INTENDANCE | FORMATION | CONSEILS | FIDUCIAIRE | EXPERTISE

Permis pour l'emploi des produits phytosanitaires

Quels changements à venir?

Julien Berberat

T 032 /545 56 13

julien.berberat@frij.ch

www.frij.ch

Sources: www.permis-pph.admin.ch/fr
OFEV

Permis pour l'emploi de produits phytosanitaires (Permis PPh)

- Jusqu'à aujourd'hui, pour utiliser des produits phytosanitaires, vous devez disposer d'un CFC de 1992 ou plus tard de Courtemelon (1993 ou plus tard de Loveresse), ou d'un permis de traiter obtenu à la suite d'un cours spécifique (conducteur de motopompe, utilisateur de pulvérisateur, ...).
- [Liste des diplômes reconnus comme équivalent à un permis de traiter aujourd'hui.](#)
- Dès 2027, il sera nécessaire d'avoir le **nouveau permis numérique** pour utiliser ou acheter des produits phytosanitaires destinés à l'usage professionnel pour:
 - Traitement plante par plante
 - Traitement de surface
 - Traitement manuel avec boîte à dos, seringue, mèche ou autre
 - Traitement avec pulvérisateur agricole
 - Traitement avec système de détection
 - Toute utilisation de produit figurant dans l'index des produits phytosanitaires, avec un numéro W, qui est destiné à l'utilisation professionnelle : herbicide, fongicide, insecticide, phytorégulateur, rodenticide, molluscicide, acaricides, bactéricides, nematicides, adjuvants, organismes vivants (acariens, bactéries, champignons, insectes, nématodes, virus), répulsif, produit pour la protection des récoltes, phéromones (confusion), certains stimulateurs de défenses naturelles.

Permis pour l'emploi de produits phytosanitaires

Pour obtenir le **permis numérique**, vous devez disposer au minimum d'une formation agricole avec certificat d'une école cantonale d'avant 1993, au minimum d'un CFC agricole dès 1993 ou d'un permis de traiteur (permis de conducteur de motopompe, permis d'utilisateur de pulvérisateur).

si vous avez terminé votre formation ...	
avant 1993	de 1993 à 2025
vous devez avoir au minimum ... pour obtenir le nouveau permis PPh	
Une formation agricole de deux ans avec certificat d'une école cantonale d'agriculture ou Un permis de traiteur (conducteur de motopompe, utilisateur de pulvérisateur, ...) obtenu à la suite d'une formation spécifique	Un certificat fédéral de capacité en agriculture ou Un permis de traiteur (conducteur de motopompe, utilisateur de pulvérisateur, ...) obtenu à la suite d'une formation spécifique

Il est impératif de changer de transmettre ce document au registre des permis jusqu'à fin juin 2026 afin d'obtenir un permis valable dès 2027. Passé ce délai, votre certificat actuel ne donnera plus droit au permis de traiteur!

Pour les autres cas, il sera nécessaire de suivre une formation complète avec réussite de l'examen.

Quels sont les types de permis dans le nouveau système?

NOM DU PERMIS	DOMAINE D'APPLICATION	TYPE DE PRODUITS UTILISABLES
Permis A Agriculture	Permis Agriculture inclut les grandes cultures, cultures spéciales telles que la viticulture, l'arboriculture et les cultures maraîchères	Tous les produits phytosanitaires pour l'agriculture
Permis H Horticulture	Permis Horticulture se réfère aux cultures non-agricoles (fleurs, arbres, etc.), à l'entretien des terrains militaires, des places de sport (y compris les terrains de golf), des environnements d'immeubles d'habitation ou de services, et des bâtiments commerciaux, industriels ou publics	Tous les produits phytosanitaires homologués pour le type de surface traitée
Permis S Domaines Spéciaux	Le permis S autorise l'utilisation d'herbicides pour le traitement plante par plante sur les voies ferrées, les routes, en agriculture et en horticulture, ainsi que l'emploi les molluscicides et rodenticides en agriculture et horticulture.	Herbicides, molluscicides et des rodenticides
Permis Fo Économie Forestière	Permis Fo pour toute utilisation en forêt et dans les cultures afférentes, telles que la production d'arbres de Noël	Tous les produits phytosanitaires utilisables en forêt

Permis pour l'emploi de produits phytosanitaires

- Pour les personnes ayant obtenu le permis, le CFC ou autre diplôme valable avant 2000:
 - Le nouveau permis est valable 3 ans (2027-2029)
 - Les heures de formation continue nécessaires doivent être suivies jusqu'à 2029 afin que le permis digital soit renouvelé.
 - Paiement de l'émolument nécessaire pour le renouvellement du permis.
 - Le permis sera renouvelé pour une durée de 5 ans.
- Pour les personnes ayant obtenu le permis, le CFC ou autre diplôme valable à partir de 2000:
 - Le nouveau permis est valable 5 ans (2027-2031)
 - Les heures de formation continue nécessaires doivent être suivies jusqu'à 2031.
 - Paiement de l'émolument nécessaire pour le renouvellement du permis.
 - Le permis sera renouvelé pour une durée de 5 ans.
- Toutes les formations CFC dans le domaine agricole qui étaient reconnues selon l'ancienne législation et qui ont été commencées avant le 31 décembre 2025 donnent droit au permis PPh sans examen.

Liste des diplômes reconnus comme équivalents au permis PPh

TYPE DE DIPLÔME	ANNÉE	TYPE DE DOMAINE RECONNNU
Agriculteur/trice CFC, Arboriculteur/trice CFC, Viticuluteur/trice CFC, Maraîcher/ère CFC	Entre 1993 et 2025	Agriculture et Horticulture
Aviculuteur/trice CFC	Entre 2011 et 2025	Agriculture et Horticulture
Diplôme de Horticulteur/trice CFC	jusqu'en 2003	Horticulture
Diplôme de Horticulteur/trice CFC	Entre 2003 et 2025	Agriculture et Horticulture
Formation professionnelle initiale de deux ans avec attestation fédérale (AFP) Certificat d'étude d'une école cantonale agricole ou Examen de fin d'apprentissage en agriculture	Avant 1993	Agriculture
EP (Examen professionnel) avec brevet en Horticulture, Maraîchage, Agriculture, Arboriculture, Viticulture	jusqu'en 2025	Agriculture et Horticulture
Diplôme d'horticulteur/trice complet du Centre de formation professionnelle nature et environnement (CFPne) 1254 Jussy	Entre 1993-2025	Agriculture et Horticulture

Diplômes Écoles Supérieures (ES), Haute Ecole Spécialisée (HES) et ETH Zürich

TYPE DE DIPLÔME	ANNÉE	TYPE DE DOMAINE RECONNNU
Diplôme Ing. HTL ou Bachelor in Agronomie, Arboriculture, Viticulture, Horticulture <i>HAFL/Ingenieurschule SHL (Zollikofen), Ecole de Changins (Nyon), Ecole d'ingénieurs de Lullier (Jussy), Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (Genève)</i>	jusqu'en 2025	Agriculture et Horticulture
Ing. HTL, Obst-, Wein- und Gartenbau ou Bachelor of Science in Umweltingenieurwesen, Vertiefung Biologische Landwirtschaft und Hortikultur Ing. HTL œnologie <i>Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften ZHAW, 8820 Wädenswil</i>	jusqu'en 2025	Agriculture et Horticulture
Master und Bachelor in Agrarwissenschaften <i>Eidgenössische Technische Hochschule (Zürich)</i>	jusqu'en 2025	Agriculture et Horticulture
Technicien/ne diplômé/e ES (école supérieure) Horticulteur, Agro Techniciens, Techniciens viticole	jusqu'en 2025	Agriculture et Horticulture
Agro-technicien/ne ES	jusqu'en 2025	Agriculture

Diplômes particuliers

TYPE DE DIPLÔME	ANNÉE	TYPE DE DOMAINE RECONNNU
Modul FS Erwerbsobstbau «Ökologie, Pflanzenschutz, Applikation», Module B34 ou BF17	1999-2025	Agriculture et Horticulture
Dipl. Techniker/In HF Bauführung mit Vertiefung Garten- und Landschaftsbau	1999-2025	Agriculture et Horticulture
conducteur/trice de motopompe	jusqu'en 2025	Agriculture, Horticulture et domaines spéciaux
Dipl. Forestier/ère ES Centre forestier de formation Lyss, 3250 Lyss, BE Bildungszentrum Wald Maienfeld, 7304 Maienfeld, GR	1991-2025	Economie Forestière
Zertifikat Pflanzenschutzmittel Verband Lohnunternehmer	2020-2025	Agriculture

Diplôme de maîtrise

TYPE DE DIPLÔME	ANNÉE	TYPE DE DOMAINE RECONNNU
EPS Examen professionnel supérieur ou maîtrise Maître Jardinier/ère, Agriculteur/trice, Maraîcher/ère, Arboriculteur/trice, Viticuluteur/trice	jusqu'en 2025	Agriculture et Horticulture

Liste des diplômes non reconnus comme équivalents au permis PPh

- Permis C pour le commerce de produits et substances toxiques, selon l'art.21 de l'ordonnance d'exécution du 19 septembre 1983 de la loi sur les toxiques, reconnu par l'Office fédéral de la santé publique.
- Permis pour l'emploi des pesticides en général, émis par l'Office fédéral de la santé publique.
- Certificat «Connaissances techniques pour la remise de certaines substances et préparations dangereuses».
- AFP après 1993, Formation professionnelle initiale avec attestation fédérale (Agriculture et horticulture).
- Kurszertifikat Nebenerwerbskurs für Landwirtinnen und Landwirte, Anlehre mit Augenschein.
- Attestation INSOS.
- Praktiker*in PrA Gärtnerei oder Garten- und Landschaftsbau oder mit IKN (Individuellem Kompetenznachweis).
- Caviste CFC
- Tous les diplômes étrangers (sauf Greenkeeper de DEULA)
- Responsable de ménage agricole avec brevet fédéral / Paysanne avec brevet fédéral (EP)

Formation nécessaire au renouvellement du permis PPh

- **Permis A:** 8 heures = 2 heures cours obligatoire + 6 heures cours à option
- **Permis H:** 6 heures = 2 heures cours obligatoire + 4 heures cours à option
- **Permis A + H:** 8 à 14 heures, selon la validité de la formation pour un ou deux domaines
- **Permis S:** 4 heures = 2 heures cours obligatoire + 2 heures cours à option
- Les formations continues ne sont pas soumises à examen.
- Les formations suivies sont enregistrées dans le registre à la fin du cours suivi en scannant le QR Code du cours avec l'application « Permis PPh ».
- Le nombre d'heures déjà effectuées et le nombre restant à faire sont indiqués dans l'application et dans le Registre Permis PPh.
- Si la formation en vue du renouvellement du permis n'a pas été faite dans les délais, le permis est perdu.
- Il n'est pas possible de reporter les heures de formation excédentaires sur la prochaine période de renouvellement.

Achats et utilisation de PPh avec mon permis dès 2027

- Pour acheter des produits phytosanitaires:
 - Présentation de la pièce d'identité
 - Présentation du QR code avec l'app ou imprimé
 - Pour des achats en ligne ou à distance, imprimer le code QR depuis le Registre Permis PPh et l'envoyer au vendeur avec le courriel de commande
 - Les vendeurs de PPh pourront lier leur BD au Registre Permis PPh et ainsi vérifier la validité de votre permis
- Pour l'achat de PPh par une tierce personne:
 - La personne doit s'enregistrer sur le Registre Permis PPh et être inscrite dans la même entreprise ou institution que la personne détenant le permis.
 - Le titulaire du permis peut charger cette personne de récupérer des PPh en lui attribuant le mandat dans le registre.
- L'Utilisation des PPh est contrôlée par le canton, une sanction est appliquée en cas de manquement:
 - Heures supplémentaires de formation à suivre
 - Retrait temporaire du permis
 - Retrait définitif du permis

Personne sans permis PPh

- Une personne sans permis n'est pas autorisée à acheter ni à appliquer des PPh. Cependant, cette personne a la possibilité d'appliquer des PPh si elle est instruite sur place par un titulaire du permis travaillant pour la même entité.
 - Le titulaire du permis peut encadrer une personne sans permis (employé, apprenti, collègue) pour autant qu'elle travaille pour la même entité
 - La personne sans permis doit bénéficier d'une instruction complète selon le document « Comment guider une tierce personne sans permis » (https://www.permis-pph.admin.ch/dam/fr/sd-web/S7XlenIY5S6K/Comment%20guider%20une%20personne%20dans%20permis_2025.pdf)
 - Toutes les informations nécessaires au traitement doivent être apportées à la personne sans permis selon le document ci-dessus.
 - A chaque intervention réalisée par la personne sans permis -> rédaction d'un rapport complet signé par le titulaire du permis et la personne instruite
 - Le titulaire du permis reste responsable des actes d'une personne sous son encadrement
 - La personne instruite doit travailler pour l'exploitation du titulaire du permis. En tant que titulaire du permis, il n'est pas possible d'instruire une personne faisant partie d'une autre entité (exploitation, institution, ...)
- Une personne titulaire d'un permis n'a pas le droit de vendre un PPh à un tiers sans permis. Par contre, il a le droit de vendre un service d'épandage à condition qu'il effectue les épandages lui-même.

Comment échanger mon permis en 2026

- Échange possible entre 3 janvier et 30 juin 2026: connexion au registre des permis pph (<https://fabe-psm.identitas.ch/>)
- Remplir le formulaire de demande dans le registre des permis
- Télécharger son diplôme actuel dans le registre et soumettre la demande
- Validation des justificatifs dans un délai d'un mois, réception d'une lettre de confirmation avec facture de 50.- payable par les moyens usuels (Twint, carte de crédit, etc...)
- Après paiement, réception d'un courriel confirmant l'activation du nouveau permis
- Téléchargement de l'application
- Jusqu'au 31.12.2026, il sera possible d'acheter et utiliser des PPh normalement
- Dès 1.01.2027, il faudra présenter le permis numérique pour acheter des PPh

Permis actuel	Donne droit au permis numérique
A = agriculture	A et/ou S
H = horticulture	H et/ou S
AH	A et/ou H et/ou S (émolument double si A+H)
S = domaines spéciaux	S

Merci de votre attention !
